



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 14 SEPTEMBRE 2021

Sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme BROWET Joëlle, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. CHAPUIS-ROUX Francis, Mme BOUCHART Carine, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme Marie-Christine LOISEL, Mme GRIGNON Amélie, M. LEFRANC Dominique et M. DELAME Cédric

Absents représentés :

Mme WALLON (CENSIER) Christine qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis,
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. DELAME Cédric.

Secrétaire :

Madame MARCHAND Marie-Jeanne

Décision prise par délégation

Le conseil municipal est informé de la conclusion du marché pour la fourniture des repas de la restauration scolaire et des ALSH.

Trois sociétés ont répondu à ce marché pour la fourniture de 15 000 repas pour les élémentaires et 5 000 repas pour les maternelles par an aux tarifs suivants :

- CONVIVIO EVO – 76190 BOIS HIMONT : 49 500 € HT
- SAGERE – 60510 BRESLES : 54 900 € HT
- RESTONIS – 94200 IVRY SUR SEINE : 92 511.15 € HT

La société attributaire du marché est CONVIVIO EVO, compte-tenu de ses nombreuses références sur le secteur et le tarif proposé.

Le conseil municipal est informé de la décision modificative budgétaire suivante :

Section d'investissement :

- OPFI/020 Dépenses imprévues : - 2 600 €
- 30/2188 Illuminations de Noël : + 2 600 €

Il s'agit d'un virement de compte à compte qui permet le règlement d'une facture d'illuminations émise sur le budget primitif 2021 mais réalisée en 2020.

Information PLU : Révision allégée – Lancement de l'enquête publique

Suite à la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2020 prescrivant la révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme et celle du 14 avril 2021, arrêtant le projet de révision, le Tribunal Administratif d'Amiens a nommé Mme Dominique CIAVATTI en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique réglementaire qui sera ouverte du 4 octobre au 4 novembre prochain.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par la Commissaire-Enquêtrice seront déposés **du lundi 4 octobre 2021 à 14h00 au jeudi 4 novembre 2021 à 17h00** afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- en mairie de Maignelay-Montigny aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- pendant les permanences de la commissaire-enquêtrice soit les **04/10, 20/10 et 04/11 de 14h à 17h00**,
- Le dossier sera également consultable depuis un poste informatique sur le site internet de la commune.

Le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant à la commissaire-enquêtrice pendant le délai d'enquête, par voie postale en mairie ou par voie électronique. La commissaire-enquêtrice visera ces observations et les annexera auxdits registres.

À l'issue de l'enquête, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public ou des conclusions de la commissaire-enquêtrice, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Approbation des devis des entreprises pour les travaux d'installation de chauffage et de mise en conformité du parafoudre de l'Eglise Sainte Marie Madeleine

L'Eglise Sainte Marie Madeleine étant classée au titre des monuments historiques, tous travaux envisagés sont soumis à avis de la DRAC.

Le conseil municipal a approuvé le choix des entreprises et les devis suivants afin que la DRAC puisse émettre son avis, indispensable avant le commencement des travaux :

Mise en conformité parafoudre : Sté INDELEC – 59500 DOUAI - Devis 9 599.65 € HT
Installation d'un système de chauffage : DELESTRE Industrie – 49280 LA SEHUINIÈRE - Devis 36 450.70 € HT

Approbation des devis des entreprises pour les travaux de reprise de maçonnerie et d'une verrière de l'Eglise St Martin

L'Eglise Saint Martin étant classée au titre des monuments historiques, tous travaux envisagés sont soumis à avis de la DRAC.

Le conseil municipal a approuvé le choix des entreprises et les devis suivants afin que la DRAC puisse émettre son avis, indispensable avant le commencement des travaux :

Travaux de maçonnerie : CHARPENTIER PM – 60000 BEAUVAIS - Devis 55 101.92 € HT
Reprise d'une verrière : Atelier COURAGEUX – 60360 CREVECOEUR LE GRAND - Devis 9 369.32 € HT

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux d'installation de chauffage et de mise en conformité du parafoudre de l'Eglise Ste Marie Madeleine

Les services de la DRAC n'interviennent pas dans le financement de ces travaux, le conseil municipal approuve de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR.

Montant des travaux : 46 050.54 €

Subvention sollicitée : 40 %, soit 18 420 €

Demande de subvention auprès du Département pour le diagnostic de sécurité et de circulation sur la commune

Suite aux travaux de la commission temporaire « sécurité routière », il convient de réaliser une étude diagnostic de circulation dans les traversées de la commune. Le conseil municipal approuve de solliciter l'aide financière du Département au titre des crédits d'Etat « Amendes de police » :

Montant du devis 9 500 €HT

Subvention sollicitée : 35 %, soit 3 325 €

Proposition de lancement d'une consultation citoyenne concernant un éventuel projet éolien

De nombreuses entreprises sollicitent régulièrement la mairie pour une éventuelle implantation d'un parc éolien sur le territoire.

Le conseil municipal décide de lancer une consultation de la population afin de connaître son avis sur le sujet.

La consultation sera formulée auprès de chaque électeur de la commune sous forme de courrier explicatif avec coupon réponse à la question : « Etes-vous favorable à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune ? » Oui – Non

Validation du nouveau règlement de service pour la compétence optionnel éclairage public du SEZEO

Le conseil municipal approuve ce nouveau règlement, plus avantageux pour les communes adhérentes et autorise M. le Maire à le signer ainsi que toutes pièces y afférent.

Fait à Maignelay-Montigny, le 15 septembre 2021

Le Maire,
Denis FLOUR